

## Niveau 2 : Compétiteurs souhaitant se familiariser avec la philosophie du CPPH

### Calcul de la cote à partir des résultats

On rappelle qu'on entend par résultat, soit le gain d'un match dans une compétition par équipes, soit l'ensemble des matchs joués dans une même compétition individuelle, quand au moins un match a été gagné. A condition d'avoir au moins 3 résultats à son actif, la cote du joueur est ensuite calculée en sommant les valeurs de ses 6 meilleurs résultats dans la discipline, au cours de l'année glissante (durant les 12 derniers mois à la date T).

*Exemple : si un joueur non-classé a remporté trois matchs en simple en interclubs lui rapportant 1 point, 2 points et 3 points, alors sa cote sera de  $1+2+3 = 6$  points, lui conférant un classement P10 dans cette discipline.*

Quelques règles s'ajoutent de manière à rendre la cote plus représentative du niveau réel d'un joueur :

- lissage des résultats hors-norme, c'est-à-dire trop faibles ou trop élevés par rapport à la moyenne de l'ensemble des résultats pris en compte (cf niveau 3) ;
- complétion de la cote si jamais le joueur a un nombre de résultats insuffisant (entre 3 et 5).

Enfin, la cote dans une discipline ne peut pas être inférieure à la somme des 3 cotes (simple, double, mixte) divisée par 6 (ce qui permet aux joueurs ne jouant pas ou peu dans une discipline d'avoir quand même un classement reflétant en partie leur niveau).

*Exemple : Un joueur ayant des résultats lui conférant des cotes de 0 (simple), 80 (double) et 100 (mixte) verra automatiquement sa cote de simple être fixée à  $(0+80+100)/6 = 30$ .*

### Valorisation des performances – les grandes lignes

Chaque résultat est valorisé par un nombre de points venant composer la cote du joueur, et calculé grâce à des formules dont ne sont données ici que les grandes lignes (détails en niveau 3). L'idée maitresse est que l'on gagnera davantage de points si l'on a participé à une compétition d'un niveau plus relevé.

Pour valoriser les deux familles de compétitions, les formules sont sensiblement différentes, et peuvent en outre évoluer à la marge d'une année sur l'autre, en fonction d'ajustements annuels apportés au règlement.

- *Compétitions individuelles*

Une valeur globale est calculée pour le tableau, reflétant le niveau moyen des participants. L'ordre de grandeur pour cette valeur est de 1/3 de la cote moyenne des participants. Selon l'instance organisatrice, certaines compétitions sont survalorisées : par exemple, les championnats sont surcotés par rapports aux tournois classiques. La valeur totale ne peut être inférieure à 2.

Ensuite, un certain pourcentage de cette valeur globale est attribué au joueur en fonction du stade atteint dans la compétition : le gagnant remporte 100 %, le finaliste 83 %, les demi-finalistes 67 %, les quarts de finaliste 50 %, etc.

- *Compétitions par équipe*

Pour les interclubs et les autres compétitions par équipe, chaque match est un résultat indépendant. Le gain d'un match est valorisé entre 1/5,5 et 1/6,5 de la cote de l'adversaire (ou de la moyenne géométrique des cotes des joueurs adverses en cas de double ou de mixte). Dans le cas particulier des compétitions Promobad, une victoire rapporte 0,3 point.

### Quid des joueurs anciennement classés qui reviennent à la compétition ?

Lorsqu'un joueur a été inactif pendant un an ou plus, sa cote devrait être nulle, puisque les résultats qui rentrent en compte sont ceux de l'année écoulée. Sa meilleure cote passée dans chaque discipline est en fait divisée par 1,5 tant que deux ans ne se sont pas écoulés depuis son obtention ; elle est ensuite divisée par 3 puis 4,5 puis 6 etc. à chaque année révolue supplémentaire.

*Exemple : un joueur ayant eu une cote maximale de 300 le 10 janvier 2013 et inactif depuis cette date aura une cote de 200 à partir du 10 janvier 2014, de 100 à partir du 10 janvier 2015, de 66,67 à partir du 10 janvier 2016 etc. (et de même s'il joue mais que ses résultats ne lui octroient pas une cote supérieure à ces seuils planchers).*

Lorsque les règles usuelles de classement confèrent à un joueur un classement outrageusement inférieur à celui qu'il devrait être (ce peut être le cas de joueurs étrangers, de joueurs inactifs trop longtemps...), alors son club peut faire une demande de reclassement justifiée auprès de la Fédération.